

REGISTRE DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU GARD

Nombre de membres	
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice
19	19
Présents	Qui ont Pris part Au vote
18	19

Date de la convocation
04/03/2022

OBJET
DE
LA DELIBERATION

**SUBVENTION À
L'ASSOCIATION DE
PREVENTION
ROUTIERE**

ANNEE 2022



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20220310-DE24-100322-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2022

Affichage : 14/03/2022

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



SEANCE DU 10 MARS 2022



DELIBERATION N° 24
DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-deux et le dix mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :
- J.-M. SARTEL (procuration à M. FILIPIAK)

Karine PERROTIN a été nommée secrétaire

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de demande de subvention transmis par l'association « PREVENTION ROUTIERE » du Comité Départemental du Gard. Cette association intervient chaque année au sein de l'école de la Commune dans le cadre d'actions d'éducation routière, menées auprès des jeunes écoliers, afin de répondre aux besoins des enseignants et des éducateurs qui souhaitent faire appuyer et illustrer leur enseignement d'éducation routière, par des intervenants extérieurs de qualité.

Considérant la nécessité et la qualité de l'intervention et afin que l'association puisse continuer ses actions auprès des enfants, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'association une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE d'accorder pour l'année 2022 une subvention de 100 € (CENT EUROS)** à l'association « PREVENTION ROUTIERE » - Comité Départemental du Gard.

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2022, à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

